

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION
TENU LE LUNDI 19 JUIN 2023
À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION**

- Présences :** Madame Christine Leclair, vice-présidente
Monsieur Dominic Loiselle, enseignant
Madame Josée Pomminville, enseignante
Madame Karine Frappier-Faubert, TES
Madame Marie-Claude Lavoie, parent
Madame Maude Beaulieu, enseignante
Monsieur Philippe Mercure, parent
Madame Audrey Cloutier, technicienne au SDG
Madame Cynthia Francoeur-Randlett, parent substitut
- Absences :** Monsieur Sébastien Turner, président
Monsieur Sébastien Roy, parent
Monsieur Jean-Sébastien Motard, parent
Madame Marie-Pier Vanslette, psychoéducatrice
- Direction :** Madame Nathalie Decamps

1. Accueil et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, Madame Christine Leclair souhaite la bienvenue et ouvre la réunion à 19h08.

2. Période de parole au public

Aucune prise de parole.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Christine Leclair fait la lecture de l'ordre du jour, la correction de la date du procès-verbal au point 5 est à faire, 18 mai 2023 au lieu de 19 juin 2023.

Il est proposé par Monsieur Philippe Mercure et appuyé par Madame Marie-Claude Lavoie d'adopter l'ordre du jour avec le changement de date apporté.

Adopté

CE-22-23-043

4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2023

La lecture du procès-verbal est faite par les membres du CE.

Il est proposé par Madame Audrey Cloutier et est appuyé par Monsieur Dominic Loiselle d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 1^{er} mai 2023.

Adopté

CE-22-23-044

5. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2023

La lecture du procès-verbal est faite par les membres du CÉ, l'ajout du nom de famille de Monsieur Philippe Mercure est à faire.

Il est proposé par Madame Maude Beaulieu et appuyé par Madame Marie-Claude Lavoie d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2023.

Adopté

CE-22-23-045

6. Suivis au procès-verbal 1^{er} mai 2023

6.1 Campagne de financement- concert de musique;

Madame Decamps nous informe que les fonds ont été doublés malgré ce qui avait été nommé au point 5.2 de la rencontre du 1^{er} mai 2023. Le spectacle de musique a permis d'amasser +/- 8 500\$.

6.2 Frais chargés aux parents

Madame Decamps nomme que le maximum de frais chargés aux parents sera de 82\$ pour l'année prochaine, c'est donc une réduction de 3\$ pour certains niveaux.

7. Volet parents SDG et SDM

Madame Audrey Cloutier prend la parole pour expliquer en détail les volets financiers-information aux parents du SDG et SDM. Les enfants sont considérés comme étant réguliers lorsqu'ils sont inscrits de 3 à 5 jours par semaine pour un tarif de 8.95\$ par jour. Il est possible d'avoir une inscription sporadique à la période pour un tarif de 3.00\$ par période. Les journées pédagogiques sont au tarif de 15.30\$ par jour. Le tarif pour EHDAA est à 1,00\$ par jour. Ce sont les mêmes tarifs que l'année dernière.

Monsieur Dominic Loiselle demande s'il y a un avantage à notre fonctionnement, car dans certaines écoles, il y a seulement le SDG ou le service sporadique. Madame Audrey Cloutier répond que le choix doit être offert aux parents, alors il n'est pas possible de faire SDG et sporadique seulement.

Il est proposé par Madame Audrey Cloutier et appuyé par Monsieur Philippe Mercure d'adopter les volets financiers.

Adopté

CE-22-23-046

8. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

Madame Decamps informe les membres qu'il y a une nouvelle loi qui entre en vigueur le 28 août 2023. Lors de la rentrée scolaire 2023-2024, le nouveau plan sera adopté avec le nouveau canevas. Monsieur Dominic Loiselle soulève le fait que le plan de lutte n'aurait pas été approuvé par le CÉ en 2020. Madame Decamps propose d'enlever le libellé en bas de la page du plan de lutte à l'intimidation pour la publication de l'agenda de l'année prochaine.

Les membres du CÉ approuvent le résumé du plan de lutte en retirant le libellé et la date en bas de page.

9. Code de vie

Madame Decamps remet la documentation en lien avec le « *soutien aux comportements positifs* » ainsi que les classifications et les interventions des comportements qui englobent le code de vie de l'école. Elle souligne l'implication du personnel pour le début du projet ainsi que l'efficacité. Un résumé va apparaître sur le site de l'école.

Il est proposé par Monsieur Philippe Mercure et appuyé par Madame Audrey Cloutier d'approuver le code de vie.

Approuvé

CE-22-23-047

10. Liste de fournitures scolaires

Madame Decamps présente les listes de fournitures scolaires pour chaque niveau en indiquant les différences par rapport à l'année dernière. Monsieur Dominic Loiseau mentionne que la reliure plastifiée à 3 crampons à 2 pochettes est à ajouter pour la maternelle 4 ans et enlever la reliure plastifiée à 3 crampons.

Approuvé

CE-22-23-048

11. Projet éducatif

Madame Decamps présente la version finale du projet éducatif avec les dernières modifications. Monsieur Dominic Loiseau se questionne sur l'implication du personnel à consigner les comportements, il pourrait y avoir une augmentation des chiffres. Madame Josée Pomminville pense que 10% de diminution des mauvais comportements n'est pas beaucoup, elle pense que les élèves vont connaître le cadre et que la diminution devrait être plus significative. Madame Decamps informe qu'une version abrégée sera offerte aux parents.

Il est proposé par Madame Josée Pomminville et appuyé par Monsieur Philippe Mercure d'adopter le Projet éducatif.

Adopté

CE-22-23-049

12. Programme ECR

Madame Decamps mentionne que chaque école devait déterminer s'il poursuivait avec le programme d'Éthique et Culture religieuse (ECR) ou si elle s'engageait avec le nouveau programme de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ). L'équipe école a choisi de bénéficier de l'année de sursis et d'enseigner le programme de ECR. La grille matière est approuvée à l'unanimité.

Approuvé

CE-22-23-050

13. Levée de fonds - projet cour d'école

Monsieur Dominic Loiseau prend la parole en informant que plusieurs démarches sont entamées en lien avec le projet cour d'école. Une campagne de financement est proposée sous forme de marche-o-thon

pour l'embellissement de la cour d'école. La campagne de financement se déroulerait du 21 septembre jusqu'au 13 octobre 2023, les enfants auraient à s'engager à faire une marche le 13 octobre 2023 et les familles seraient invitées. Pour motiver les enfants un tirage serait fait. Les enfants auraient la chance d'imaginer leur cour de rêve et de partager leurs idées. Le projet se nomme « Ma cour de rêve 2.0 » et apparaîtra sous le code budgétaire F2324.

Madame Josée Pomminville demande si les sommes amassées par un marche-o-thon seront obligatoirement utilisées aux fins de l'embellissement de la cour d'école, car dans les années dernières cela avait causé problème. Son inquiétude est de s'assurer que le montant amassé ne soit pas perdu et que l'on puisse l'utiliser dans d'autres projets. Madame Decamps mentionne que si des fonds sont restants, ils seront utilisés dans d'autres projets uniquement avec l'accord du CÉ.

Monsieur Philippe Mercure demande d'impliquer l'OPP dans les prochaines activités tandis que Madame Marie-Claude Lavoie suggère d'informer les parents sur l'utilisation des anciens fonds et les futurs fonds. Il est proposé par Monsieur Dominic Loïselle et appuyé par Madame Audrey Cloutier d'adopter la levée de fonds-projet cour d'école.

Adopté

CE-22-23-051

14. Mot de la direction

14.1 Cafétéria

Madame Decamps mentionne que le conseil de la cafétéria veut faire une levée de fonds (souper spaghetti) le 21 septembre 2023. La vente des billets serait faite avant et l'OPP s'est proposé pour fournir de l'aide. Un questionnement est soulevé par rapport à la nécessité d'une levée de fonds, Madame Decamps nous informe que les finances de la cafétéria sont en difficulté dû à une combinaison de facteurs. De plus, Madame Decamps a demandé au conseil de la cafétéria un calendrier annuel pour les diners spéciaux.

14.2 Surveillance des élèves au dîner

Madame Decamps nomme qu'il y aura 2 services de dîner pour permettre aux enfants d'avoir le temps pour dîner/ jouer et pour faciliter la gestion des déplacements et des comportements.

15. Mot du représentant au comité de parents

Aucun suivi

16. Mot de la représentante au service de garde

Madame Audrey Cloutier nous informe qu'elle quitte l'école NDA. Rachida Chaala sera la nouvelle technicienne du service de garde.

17. Bons coups

- La réussite du spectacle de musique malgré la chaleur, les enfants étaient heureux et fiers.
- Les olympiades et le retour des nombreux parents bénévoles.
- La dernière journée pédagogique du service de garde « Jeux d'eau et crème glacée ».
- Les sorties scolaires et les activités de fin d'année.

- La fureur organisée par l'OPP.

18. Mot de la représentante du personnel de soutien

Madame Karine Frappier-Faubert souhaite pouvoir revenir au sein de l'équipe NDA.

19. Mot des représentants des enseignants

Aucun suivi.

20. Mot de la représentante des professionnels

Absente.

21. Mot des représentants des parents

Aucun suivi.

22. Mot du président

Madame Christine Leclair remercie les membres du conseil pour l'implication de chacun.

23. Autres sujets

23.1 OPP

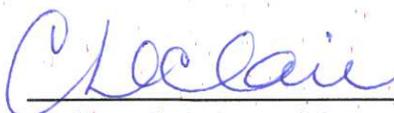
Les membres du CÉ sont unanimes, le retour de l'OPP est d'une grande valeur pour les enfants de NDA. Pour sa part, Madame Decamps mentionne que les lettres pour les commandites seront préparées pour la prochaine levée de fonds.

24. Levée de la séance

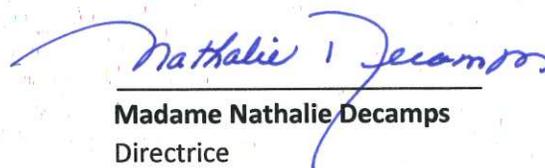
Il est proposé par Monsieur Philippe Mercure et appuyé par Madame Marie-Claude Lavoie de lever la séance à 21h26.

Adopté

CE-22-23-052



Madame Christine Leclair
Vice -Présidente



Madame Nathalie Decamps
Directrice

La prochaine séance aura lieu le 28 août 2023 à 19h00.